

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de septembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six septembre deux mille vingt et un.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Roseline AGGOUN, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL, Philippe MONDEME

Excusés : Marc MATHIEU a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Jacques SABOURIN a donné procuration à Fabrice CHANEL, Christelle JOVOVIC a donné procuration à Frédérique CAZALET, Céline GROSY a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Daniel PIALET a donné procuration à David MACQ

Absents : Paul PERCETTI,

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 septembre 2021

Membres présents lors du conseil : 17

Membres absents : 6

Nombre de votants : 22

DELIBERATION 2021-058. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION ET REMPLACEMENT DANS CERTAINES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur CHANEL

Suite à la démission de Monsieur Jean PANSIER de son mandat de Conseiller Municipal de Saint-Ambroix à compter du 30 juin 2021, conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, Monsieur Philippe MONDEME candidat suivant sur la même liste devient Conseiller Municipal. Le nouveau tableau des élus a été communiqué aux services préfectoraux et affiché à la porte de la Mairie.

Monsieur Jean PANSIER étant suppléant à la commission municipale « FINANCES », il est proposé de nommer Philippe MONDEME pour le remplacer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4 ;

Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de la nomination en tant que conseiller municipal de Monsieur Philippe MONDEME.

NOMME Philippe MONDEME en tant que suppléant à la commission municipale « FINANCES ».

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **21 SEP. 2021**
et l'affichage le : **21 SEP. 2021**



Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030 dév 2021 0943 P50921 2021058-DE
Reçu le 21/09/2021